

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 06/09/2023

Date de publication : 19/09/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie LESNÉ (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud AUBAULT



**AFFAIRE 2023.051 : ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES NUMÉRIQUES :
RENOUVELLEMENT DU CONSEILLER NUMÉRIQUE**

Une première convention de mise à disposition de service avec Dinan Agglomération a été signée fin 2021 pour des interventions d'un Conseiller numérique sur la commune de Quévert depuis le début de l'année 2022.

La personne a été recrutée via un CDD de 2 ans par Dinan Agglomération sur un emploi de catégorie C et intervient donc à ce titre sur la commune de Quévert à hauteur d'une demi-journée toutes les 2 semaines depuis le début de l'année 2022 le lundi après-midi.

Ce poste a été financé à hauteur de 50 000€ sur les 2 années dans le cadre du plan de relance. Le reste à charge des coûts liés à ce service a été facturé annuellement aux communes concernées, pour un budget de 755.54€ pour l'année 1 et un prévisionnel d'environ 1 000€ pour l'année 2.

L'Etat poursuit son accompagnement sur ce dispositif pour une durée de 3 nouvelles années maximum, selon les modalités suivantes :

- 3^{ème} année : 17 500€.
- 4^{ème} et 5^{ème} année : 12 500€.

En contrepartie, les communes adhérentes s'acquitteraient des participations suivantes pour une intervention toutes les 2 semaines :

- 3^{ème} année : 1 500€ par an environ.
- 4^{ème} et 5^{ème} année : 1 800€ par an environ.

Dinan Agglomération souhaite poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif avec les communes concernées pour une seule année supplémentaire (octobre 2023-octobre 2024). Dans ce cadre, une nouvelle convention de mise à disposition de service devra donc être mise en place entre Dinan Agglomération et les communes concernées.

La commune de Quévert souhaite poursuivre ce dispositif à hauteur d'une intervention du Conseiller numérique toutes les 2 semaines. A ce titre, la commune participera à hauteur d'environ 1 500€ pour l'année (une facture sera établie par Dinan Agglomération fin 2024).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CA-2023-110 du Conseil communautaire du 17 juillet 2023 portant sur l'emploi de contractuel de Conseiller numérique pour une année supplémentaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition de service avec Dinan Agglomération pour des interventions du Conseiller numérique sur la commune de Quévert entre octobre 2023 et octobre 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke, is written over a blue circular official stamp.

